

Compte-rendu du conseil municipal du 30 juillet 2020

Ouverture de seance à 19h32

Présents : Christiane BENICH, Laurence MANOUX, Marie-Chantal CHAVES-LOPES, Stéphane HOUDART, Colette VASQUEZ, Ludovic DOIT, Michel LAURENS, Christine VINET, Céline CAZAUX-ROCHER.

Absents : Bruno DUTRUCH, Patrick FARGE (avec procuration à Laurence MANOUX)

Avant de commencer l'ordre du jour, Laurence MANOUX souhaite remercier Christiane BENICH pour sa gestion de l'incendie, d'abord dans sa gestion sur site (Demande au commandant d'envoyer plus de forces au niveau du village quand le feu a tourné afin de protéger les maisons). Christiane nous explique qu'il est de la responsabilité du maire de suivre le foyer et son évolution et qu'effectivement elle surveillait les maison du village. Et d'autre part sur sa disponibilité presque 24h/24 depuis maintenant plusieurs jours.

Christiane remercie de son côté le soutien qu'elle a reçu des membres du conseil, des villageois qui se sont mobilisés et de nombreuses communes et organismes administratifs (département, région...) dans ce moment particulièrement difficile pour la commune.

1) Compte-rendu précédent et désignation du secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil est approuvé par l'ensemble du conseil.

Mme Céline CAZAUX-ROCHER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

2) Budget de la commune

Bien qu'ayant été transmis au conseil avec la convocation, afin d'en prendre connaissance dans son intégralité. Cette année, le budget primitif a été préparé par la secrétaire de mairie et Christiane BENICH, le délai étant très court et la prise de fonction différée et perturbée.

Le prochain budget sera travaillé par tout le conseil municipal dès septembre. Afin de prendre en compte les évolutions prévues pour le village, la capacité d'emprunt si besoin et la faisabilité des projets. Une analyse financière sera faite par les services du département avant la fin de l'année nous permettant d'y voir plus clair.

Les fortes différences entre les budgets 2019 et 2020 s'expliquent par des projets prévus en 2019 non réalisés qui ont été enlevés du budget 2020 sachant qu'il ne seront pas réalisés cette année souhaitant étudier chaque projet et ses possibilités de subventions.

Dans ce sens, la commune a demandé une subvention en participant au projet "l'école numérique"

avec l'achat de 2 tableaux numériques interactifs et un jeu de 12 tablettes gérées par un ordinateur portable d'un montant d'environ 11000€ qui peuvent être subventionnés à hauteur de presque 90%. Le coût réel de cette opération pour la commune est donc de moins de 2000€.

D'autre part l'augmentation de la charge en personnel a dû être augmentée également car la dotation de l'état n'a pas été révisée en même temps que la modification de l'indemnité des élus et ne compense donc pas son coût pour le moment. Il est probable que la prochaine dotation compense l'écart de cette année mais en attendant il nous est obligatoire de le prévoir sur le budget. C'est une provision qui ne sera pas nécessairement utilisée car l'état avait annoncé financer entièrement cette augmentation pour les communes de moins de 1000 habitants, ce qui n'est pas encore le cas dans les faits. Pour 2020 cette dotation s'élève à environ 4500 € ce qui est très bas par rapport à la dépense.

Le budget de la commune est adopté à l'unanimité.

3) Budget du service annexe de l'eau

Le reste à réaliser consiste en l'assistance à maîtrise d'œuvre pour le diagnostic du réseau.

Le budget est adopté à l'unanimité

4) Attribution d'une compensation financière à une stagiaire sur le poste de l'agence postale

Dans un contexte d'urgence, suite au départ en fin de contrat de l'employée municipale ne souhaitant pas être prolongée, et ce quelques jours après notre prise de fonction.

Suite à l'appel de Christiane BENICH, cherchant une personne très rapidement afin de ne pas pénaliser les habitants de la commune par un bureau de poste fermé durant cette recherche. Mme DAVRANCHE a proposé d'effectuer un stage non rémunéré d'un mois au sein de la commune, permettant de garder le bureau de poste du village ouvert et d'aider au secrétariat municipal. Son autonomie et son efficacité ont permis au village de ne pas être pénalisé par l'absence d'employé communal au bureau de poste. Pour ces raisons le conseil municipal décide de lui attribuer 300€ en compensation des frais occasionnés et en remerciement de son travail.

Cette décision est prise à 9 voix pour et 1 abstention.

5) Aide financière à une habitante du Tuzan

Suite à la prise de renseignement auprès de la personne qui a sollicité notre aide, le conseil municipal décide de lui octroyer une aide de 500€ afin de faire face aux difficultés que cette personne rencontre.

Cette décision est prise à 9 voix pour et 1 abstention.

La séance est levée à 20h20